

**BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
D TERRITOIRES ET TECHNOLOGIE - PRODUCTION**

Série : STAV

Durée : 180 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

Le sujet comporte **10** pages

PREMIÈRE PARTIE 6 points
DEUXIÈME PARTIE14 points

Les candidats traiteront chaque partie sur des feuilles séparées

SUJET

PREMIÈRE PARTIE (6 points)

QUESTION 1 (2 points)

Dans le **document 1**, il est question de la **Safer PACA**, de la **FN Safer** ainsi que de **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**.

1.1. Préciser l'objectif d'un **PAT**.

1.2. Présenter le rôle des **Safer** ainsi que leurs modalités d'intervention.

QUESTION 2 (2 points)

2.1. Dans le **document 1**, « Le constat sur le manque de foncier agricole disponible est partagé » par les différents acteurs. **Identifier les différentes causes de cette pression sur le foncier agricole dans cette région.**

2.2. Dans le **document 1**, il est indiqué qu'« Aujourd'hui, le degré d'autonomie alimentaire des cent premières aires urbaines françaises n'atteint que 2 % » **Expliquer ce faible pourcentage.**

QUESTION 3 (2 points)

Proposer un avis argumenté sur la question de la possibilité d'atteindre une autonomie alimentaire dans les territoires.

DOCUMENT 1

Pression foncière en Paca : comment organiser la souveraineté alimentaire territoriale ?

Connue pour l'exceptionnelle diversité de ses paysages, la région Paca n'est pas moins riche de son agriculture qui occupe près d'un quart du territoire et pourtant la souveraineté alimentaire n'y est pas assurée. En cause : l'enjeu foncier. Neuvième région de France en superficie, Provence-Alpes-Côte d'Azur est aussi la 7^{ème} région la plus peuplée avec un peu plus de 5 millions d'habitants. D'ici 2050, l'accroissement de la population devrait se poursuivre. Près de 0,3 à 0,4 million d'habitants supplémentaires devraient y vivre. Une situation qui engendre forcément des conflits d'usage sur le foncier. Dans ces conditions comment assurer la souveraineté alimentaire ? C'est la question qui était au centre des préoccupations lors de la table-ronde organisée par la **Safer** de la région Paca.[...]

Les projets alimentaires territoriaux : une partie de la solution ?

« La sécurité alimentaire est un impensé des politiques publiques. Il faut lancer une réflexion sur l'aménagement du territoire alimentaire. **Aujourd'hui, le degré d'autonomie alimentaire des cent premières aires urbaines françaises n'atteint que 2 %**. Il n'y a pas de continuité alimentaire», charge en introduction Stéphane Linou, pionnier du mouvement Locavore en France, expert-associé au Laboratoire « Sécurité Défense » du conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Une situation d'autant plus étonnante en PACA que 95 % du territoire régional est pourtant couvert par un **projet alimentaire territorial (PAT)**. « Les PAT ne sont qu'une petite partie de la solution. Pour mettre en œuvre une politique publique adaptée il faut que tout le monde soit autour de la table », estime Emmanuel Hyst, Président de la **FNSafer**. Dans cette optique, le Département des Alpes de Haute-Provence « travaille à l'élaboration d'un PAT à l'échelle départementale en lien avec la chambre d'agriculture et ne s'interdit pas de travailler avec les départements limitrophes », assure Eliane Barreille, la présidente du Conseil départemental 04.

Sortir de l'agriculture spécifique et aider les jeunes à s'implanter

Pour Sylvain Audemard, le président du Comité technique départemental du Var de la Safer Paca et de la Chambre d'agriculture du Var, il faut surtout sortir de la spécialisation : « Dans le Var nous n'avons plus de maraîchage ni d'arboriculture ». Il estime qu'il faut d'autres types de culture que la vigne dans le Var.

DOCUMENT 1 (suite et fin)

Un difficile retour en arrière s'imposerait selon lui d'autant qu'« il existe un détournement du foncier agricole. La spéculation foncière fait monter le prix des terres agricoles », regrette-t-il sans compter « le processus de *cabanisation*¹ à l'œuvre ». Il demande un respect scrupuleux de la loi. « Il faut que nos jeunes puissent s'installer », enjoint-il. **Le constat sur le manque de foncier agricole disponible est partagé** par Sandrine Cosserat, vice-présidente de Provence Alpes Agglomération, en charge du développement d'un PAT territorial. Sur notre territoire, le marché foncier agricole est discret et fermé. Il y a peu de mobilité. Les grands propriétaires ont tendance à récupérer les terres. L'implantation des jeunes n'y est pas facile ».

Elle prône une levée des verrous qui freinent l'installation des jeunes agriculteurs et ne manque pas d'évoquer la pression foncière exercée par l'explosion de l'agrivoltaïsme qui ne respecte pas toujours le principe de non-concurrence entre les activités agricoles et la production d'énergie renouvelable qui impose 90 % d'agriculture. Elle évoque également le difficile équilibre à trouver entre les cultures de plantes à parfum et l'agriculture vivrière².

Le foncier n'est pas le problème mais la solution : il faut reconquérir les friches

Pour Georgia Lambertin, la présidente de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse une partie de la solution réside dans la reconquête des friches agricoles. « Il reste des friches à reconquérir », estime-t-elle. D'autant que de nouveaux outils existent, notamment l'application collaborative Open Friche Map, destinée aussi bien au monde agricole qu'au grand public et qui permet de répertorier ces terrains. « Une des missions prioritaires de la Safer Paca », Laurent Vinciguerra, le directeur de la Safer Paca, assure mener une politique pro-active de préservation du foncier agricole. En décembre 2023, le stock de foncier agricole de la Safer Paca représentait 1 708 ha. En outre, il demande notamment aux promoteurs immobiliers de ne pas spéculer sur le foncier agricole dans un contexte de marché qui se referme. [...]

Territoires - Publié le 18 juin 2024, par Hélène Saveuse
Document modifié pour les besoins de l'épreuve

¹ Cabanisation : construction ou l'utilisation d'habitations légères ou provisoires, souvent sans autorisation. Comprend aussi l'utilisation, comme logements, de caravanes et de véhicules utilitaires restant au même emplacement pour une longue durée.

² Agriculture vivrière : agriculture qui permet de produire sa propre alimentation, tournée vers l'autoconsommation.

DEUXIÈME PARTIE (14 points)

Répondre aux quatre consignes en utilisant les documents joints et en mobilisant votre culture technologique à partir de différentes situations (enseignements, expérience en milieu professionnel, acquis personnels, ...). La connaissance fine du mode de production de l'exploitation support de l'épreuve n'est pas nécessaire pour répondre aux consignes. Les réponses doivent être rédigées, construites et argumentées.

Le GAEC Cél'a Nature: Faire évoluer son système pour s'épanouir

À Razines, en Touraine, Adrien et Céline Héraud sont en constante recherche d'amélioration de leur système. Ils arrêtent progressivement la production laitière pour développer la viande et les légumes, et mieux valoriser leurs produits en circuits courts. L'optimisation du temps de travail est une quête permanente dans leurs choix.

Le détail de leur parcours est présenté dans le **document 2.1** du corpus documentaire joint.

Consigne 1 : Identifier les principales étapes d'évolution du système de production de l'exploitation.

Consigne 2 : Analyser les éléments clés du contexte qui ont permis de faire évoluer le système vers un système diversifié avec des produits de qualité.

Consigne 3 : Analyser les liens entre les principaux choix sociotechniques effectués par les agriculteurs et leurs déterminants.

Consigne 4 : Identifier les enjeux des principaux choix sociotechniques effectués par les agriculteurs.

Liste des documents

Document 2.1 : Le GAEC Cél'a Nature : Faire évoluer son système pour s'épanouir.

Document 2.2 : GAEC Cél'a Nature : Schéma simplifié de système de production après 2022.

Document 2.3 : Un marché pour le veau bio en Touraine grâce au PAT.

Document 2.4 : Climat et maraîchage bio. Pistes d'adaptation.

Grille d'évaluation

Compétence	Critères	Consignes	Indicateurs	Barème
Analyser un processus technologique dans son contexte.	Analyse des interactions entre contexte et processus.	1 et 2	<p>Caractérisation des principales étapes du processus.</p> <p>Identification des éléments clefs du contexte du processus étudié.</p> <p>Description argumentée des liens entre le contexte et la conduite du processus.</p>	/6
	Analyse de choix sociotechniques.	3 et 4	<p>Repérage des choix sociotechniques.</p> <p>Repérage des déterminants des choix sociotechniques.</p> <p>Description argumentée des liens entre déterminants et choix sociotechniques.</p> <p>Identification des enjeux liés aux choix réalisés.</p>	/8
			TOTAL	/14

DOCUMENT 2.1

Le GAEC Cél'a Nature : Faire évoluer son système pour s'épanouir.

« Il va y avoir encore des évolutions, prévient Adrien Héraud, on aime les changements ! » Avancer, saisir les opportunités, voici le mot d'ordre du GAEC Cél'a Nature. À 40 ans, Céline et Adrien Héraud ont changé complètement leur exploitation : nouvelles productions et nouvelle organisation pour gagner leur vie sans nuire à la qualité de vie.

Après dix années de salariat sur l'exploitation familiale à Razines, au sud de l'Indre-et-Loire, Adrien s'est associé en 2017 avec ses parents sur la ferme au moment du départ en retraite de son oncle. Ils élevaient une centaine de vaches laitières sur 115 ha, en système conventionnel. Céline était installée seule, depuis 2015, en maraîchage, sur quelques ares, après un congé parental.

Une remise en question des performances de l'exploitation

En 2013, Adrien suit une formation sur l'autonomie alimentaire du troupeau et la fertilité des sols. Dans la foulée, il augmente le pâturage : « en diminuant le maïs ensilage au profit de prairies temporaires et de méteil, j'augmentais mon autonomie protéique », précise Adrien qui ajoute « cela a été bénéfique aussi pour la fertilité de mes sols ». Rapidement, les résultats techniques et économiques sont au rendez-vous : la ferme laitière est classée parmi le top 5 d'Indre-et-Loire.

Pourtant en 2016, lors de la crise du lait, Adrien est écœuré : « On travaille énormément sur les coûts de production et les industriels gâchent notre produit avec un prix dérisoire. J'étais très frustré. J'ai pensé arrêter le métier. ». De son côté, Céline souhaite profiter de leurs trois enfants. « La vie de famille n'est pas compatible avec des vaches laitières. » pointe-t-elle. À partir de 2017, ils diminuent les vaches laitières et compensent par l'introduction d'un troupeau de vaches allaitantes, le développement du maraîchage et font reconnaître la ferme en agriculture biologique.

« Je n'oubliais pas mon objectif initial d'autonomie alimentaire » rappelle Adrien qui est confronté à une première sécheresse en 2018 : « ça m'a incité à abandonner définitivement le maïs ensilage au profit de nouvelles cultures fourragères : le sorgho et la luzerne ».

Un compromis entre circuits courts et gestion du temps de travail

Ce n'est qu'en 2022 lorsque Céline et Adrien s'associent suite au départ en retraite des parents d'Adrien, que le couple, pour réorganiser le travail et mieux gérer son temps, décide d'arrêter progressivement la production de lait et d'embaucher une salariée à temps plein, Kelly.

DOCUMENT 2.1 (suite et fin)

Cette aide est un atout car le travail est considérable entre la traite, le soin aux animaux, les cultures, l'entretien, le maraîchage en vente directe, sans compter le développement de la vente en circuits courts pour l'atelier vaches allaitantes.

« Ce nouvel atelier a aussi modifié l'image de la ferme : avec des produits de qualité vendus en direct, on est reconnus dans le territoire » sourit Céline, qui ajoute « on doit cependant trouver un compromis par rapport à notre objectif de départ de limitation de notre temps de travail ».

En 2023, l'exploitation de 125 ha compte une cinquantaine de vaches laitières, et 36 mères allaitantes de race Limousine. « L'objectif est de se spécialiser dans les « veaux élevés sous la mère » pour une meilleure valorisation des veaux mâles qui étaient auparavant vendus en brouards conventionnels faute de débouchés bio. Les vaches pâturent de mars à novembre, seules les plus fragiles sont rentrées l'hiver.

Adrien a développé le pâturage tournant dynamique : « j'arrive à gérer la pousse de l'herbe, les sécheresses ne m'inquiètent plus trop », lance Adrien. Ce mode d'exploitation des prairies s'ajoute aux stratégies déjà mises en place en 2018. Pour sécuriser encore plus son autonomie fourragère, l'exploitant mise également sur des couverts d'interculture implantés après maïs grain et tournesol.

Au final, du choix sur les étals et un temps de travail maîtrisé

Du lait est encore vendu à la laiterie et 60 % des bovins allaitants est en filière longue. Le reste des animaux (14 animaux) est commercialisé en caissettes à la ferme ou à l'occasion d'un marché hebdomadaire. L'objectif est d'arriver à 24 bêtes par an afin d'avoir du stock pour la vente directe. Le couple développe également les livraisons à la restauration collective et des produits transformés, comme les rillettes de bœuf.

En parallèle de l'élevage, Céline cultive une vingtaine de légumes et vient de planter 1 hectare d'asperges. Comme son mari, elle aime expérimenter. « Pour la prochaine campagne, nous allons arrêter les légumes d'hiver, car les semis en été nécessitent trop d'eau et on aime avoir des semaines moins chargées en hiver. 45 heures de travail / semaine, et non 60, ce serait bien ! » s'exclame Céline.

Une partie des légumes et les légumes secs sont transformés par deux conserveries : ratatouille, haricots blancs, tartinades, soupes, ... L'objectif est d'avoir du choix sur les étals. Dans un an, l'arrêt de la traite libèrera du temps à Kelly, la salariée, qui pourra seconder Adrien sur le troupeau de vaches allaitantes (qui devrait atteindre 50 mères) et aux autres tâches.

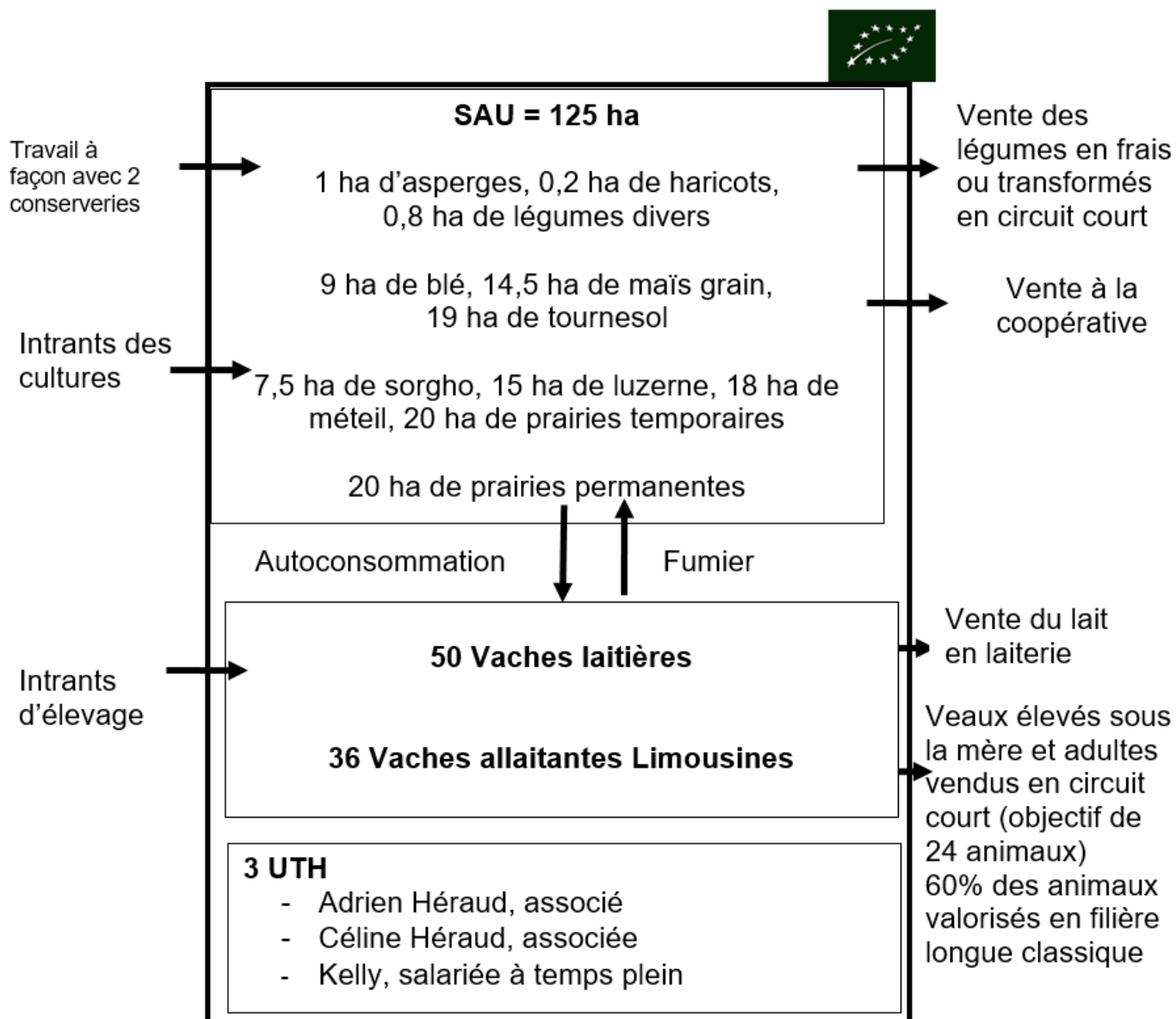
Source : Aude Richard, La France agricole, 3983, 25 novembre 2022,
modifié pour les besoins de l'épreuve.

DOCUMENT 2.2

GAEC Cél'a Nature :

Schéma simplifié de système de production après 2022

Système polyculture-élevage + maraîchage en agriculture biologique



Source : document créé pour les besoins de l'épreuve

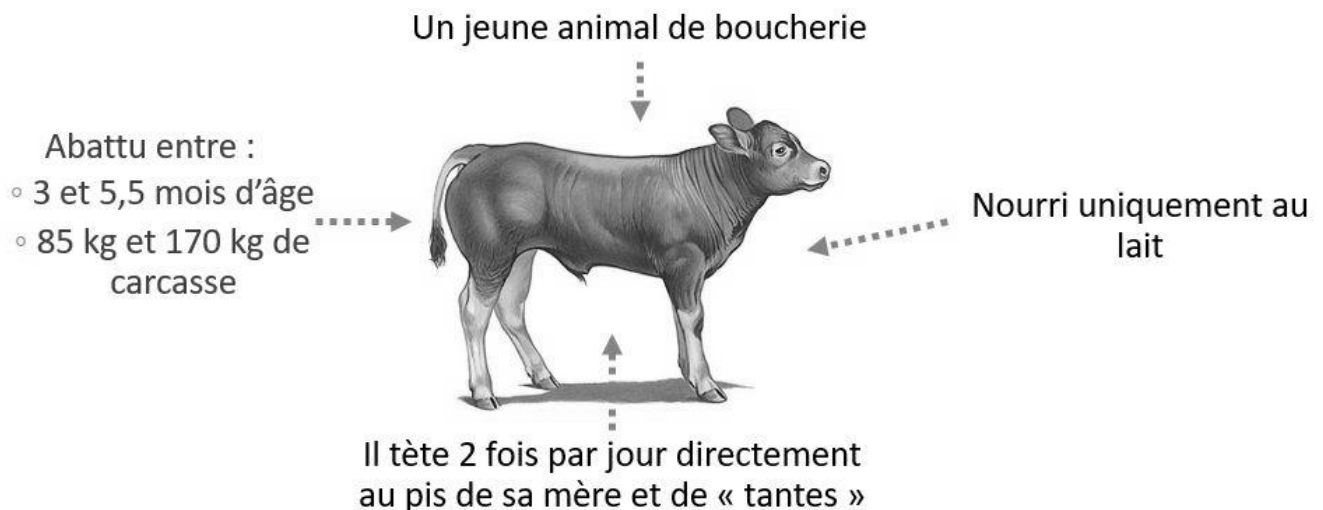
DOCUMENT 2.3

Un marché pour le veau bio en Touraine grâce au PAT

(Plan Alimentaire Territorialisé)

Le Gaec Cél'a Nature a vendu son premier « veau bio de Touraine » en septembre 2022. Cette filière, lancée par le département d'Indre et Loire et les éleveurs, vise à approvisionner les restaurants scolaires, EHPAD et autres cuisines collectives d'Indre et Loire. La démarche s'inscrit dans la loi EGALIM qui valorise à la fois les produits locaux et les produits bio.

Jusqu'à présent, Adrien valorisait ses mâles bio en broutards conventionnels, faute de débouchés bio. Avec cette filière locale et bio, il peut valoriser sa viande bio. Il mise sur une augmentation de 40% du prix de la carcasse. Il espère écouler ainsi tous ses mâles, hors vente en caissettes. Sept autres éleveurs bio participent à la démarche.



Le « veau bio de Touraine » est conduit comme un veau élevé sous la mère. C'est une production traditionnelle. Ce qui fait sa spécificité, c'est son alimentation ! En effet, le veau élevé sous la mère est nourri exclusivement au lait tété au pis de sa mère deux fois par jour.

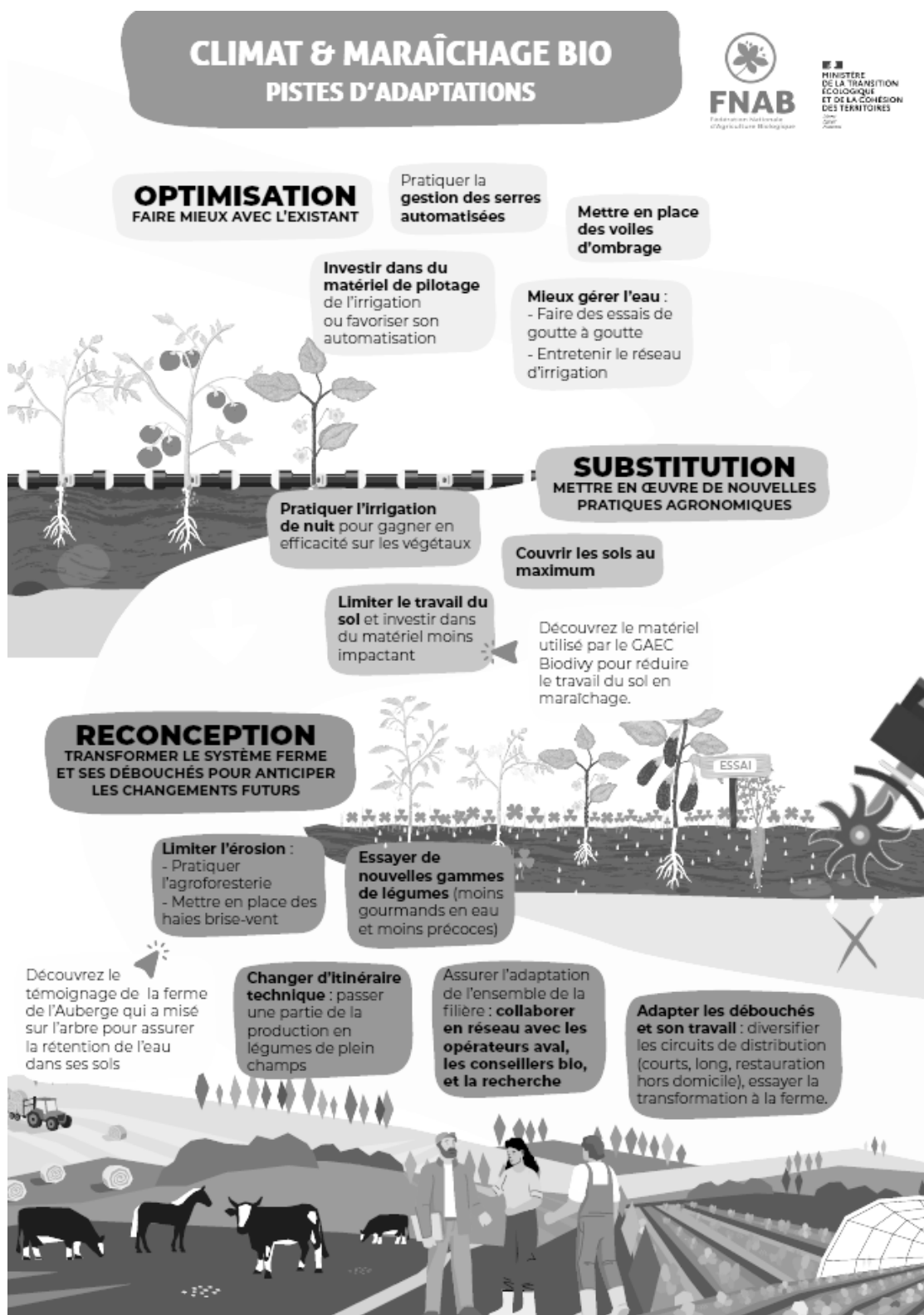
L'alimentation uniquement lactée du veau sous la mère confère à la viande une couleur claire et une grande tendreté très recherchée.

Sources : Aude Richard, La France agricole, 3983, 25 novembre 2022, modifié pour les besoins de l'épreuve / d'après <https://www.civo-vslm.fr>

DOCUMENT 2.4

CLIMAT & MARAÎCHAGE BIO

PISTES D'ADAPTATIONS



Source : <https://www.produire-bio.fr/articles-pratiques/reflechir-a-ladaptation-du-maraichage-biologique-face-au-climat-infographie/>